

Intervention de M. Peter Zangl
2^{ème} Conférence EUROMED sur la Société de l'Information
26-27 Février 2008 – Le Caire

V 22-02-2008

Messieurs et Mesdames les Ministres, Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier les autorités égyptiennes et la Présidence de l'Union européenne pour avoir organisé au Caire, avec le soutien de la Commission Européenne, la **deuxième Conférence ministérielle sur la Société de l'Information.**

Après la première **Conférence de Dundalk en mai 2005**, ce deuxième événement est de nature à marquer une étape nouvelle du Partenariat Euro méditerranéen pour les Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans le contexte rappelé par Mme Viviane Reding, Commissaire en charge de la société de l'Information et des Médias tout à l'heure, permettez-moi de développer ici quelques axes de réflexion pour asseoir une coopération dynamique, évolutive et concrète.

Au préalable, il est important de rappeler brièvement l'acquis:

- Tout d'abord, la qualité du dialogue qui s'est instauré grâce aux réunions des Senior Officials entre les réunions ministérielles;
- Ensuite, le programme EUMEDIS articulé en un volet réglementaire avec les projets **New Approaches to Telecommunications Policies** (NATP I et II), un ensemble de projets-pilotes pour la société de l'information et le projet **EU-MED-CONNECT** pour l'interconnexion

des réseaux nationaux de recherche et d'éducation au réseau européen à grande capacité GEANT et pour développer progressivement une plate-forme efficace de coopération et d'échanges entre les communautés de la recherche.

- Enfin, les programmes TIC des 6^{ème} et 7^{ème} Programmes Cadre de Recherche et Développement ont permis d'amorcer une véritable coopération scientifique entre les chercheurs des deux rives de la méditerranée.

Cet acquis est d'autant plus important que le paysage du numérique change rapidement. La **mobilité et la convergence** sont devenues des réalités. Il en va de même de **la distribution des contenus en ligne**, commerciaux, éducatifs ou culturels, par l'internet ou par la vidéo numérique. Les TIC s'affirment comme le moteur principal de l'innovation et de la production des connaissances.

Cette évolution a également un effet sur le Partenariat Euro-méditerranéen qui va au-delà de la dimension technologique. La démocratisation des communications mobiles et la perspective de connexions permanentes à large bande liées à l'Internet, ouvrent la voie à une société de l'information et l'économie numérique qui a déjà commencé à transformer en profondeur l'Europe des 27 tout comme les pays de la Méditerranée.

Comment tirer parti de ces évolutions dans les politiques euro-méditerranéennes? Les lignes directrices sont, je crois, de trois ordres.

I Premièrement, la régulation des communications électroniques dans l'espace méditerranéen, a tout à gagner à évoluer en harmonie avec le cadre réglementaire européen.

Un dialogue actif entre les acteurs des télécommunications s'est instauré dans le cadre du projet régional MEDA - NATP II. Des séminaires thématiques sont régulièrement organisés afin d'adopter des lignes directrices sur les principales questions de réglementations communes entre les pays méditerranéens.

La réunion entre les deux groupes de régulateurs qui s'est déroulée à Rome en décembre 2007 a marqué une étape nouvelle de ce processus. On ne peut que se réjouir de l'initiative pour une **coopération renforcée entre régulateurs euro-méditerranéens**, qui sera lancée cette année avec le soutien actif de la Commission européenne.

En parallèle, plusieurs régulateurs méditerranéens souhaitent une **assistance bilatérale** ils s'engagent dans des **projets de jumelage** avec des régulateurs européens dans le cadre des instruments de la nouvelle politique de voisinage.

Cette approche pour une coopération multi partenariale de la régulation des communications électroniques, ciblée sur des enjeux précis, doit être amplifiée. Les échanges d'expertise et de bonnes pratiques doivent être stimulés lors de **séminaires communs à organiser sur les innovations technologiques et les processus de standardisation en cours**. Ces échanges porteront sur des enjeux précis, comme **la gestion du spectre des fréquences, le service universel, le déploiement de la ressource IPv6 et de l'internet des objets, le passage à la télévision numérique**. Ils pourront également porter sur les aspects de la **gouvernance de l'Internet, tant pour la préparation de plateformes ouvertes de dialogue que pour des questions de coopération renforcée sur des sujets d'intérêt public** (en particulier au niveau du routage et de l'attribution des adresses IP et de la gestion des noms de domaine de premier niveau dans un contexte de multilinguisme).

Je n'inclus pas dans cette liste les questions d'accords d'itinérance ou roaming parce que leur traitement dans l'Union européenne s'appuie sur des dispositions du marché intérieur qui ne sont ni transposables ni extensibles et qu'elles relèvent d'accords commerciaux entre opérateurs.

II Deuxièmement organiser une meilleure synergie en matière de recherche et développement en technologies de l'information

L'année 2007 a vu le lancement du nouveau programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne avec un volet technologies de l'information et de la communication au sein duquel un programme de coopération internationale plus ambitieux a été adopté.

Nos partenaires de la Méditerranée ont estimé avec raison que le niveau des participations était insuffisant. Des actions d'information et d'accompagnement comme **MED-IST** et **MAP-IT** ont été mises en œuvre. Elles devraient compléter le travail des points de contact nationaux pour accroître la participation des partenaires méditerranéens aux projets communautaire. Le projet **MEDAR** a également pour rôle de préparer les coopérations futures dans le domaine des technologies linguistiques de la langue arabe.

De plus, le Programme Innovation et Compétitivité (CIP), qui comprend un volet sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, permettra, sur une base bilatérale, de compléter ces efforts de recherche et développement par des actions ciblées, visant en particulier les petites et moyennes entreprises innovantes.

La participation des pays de la rive sud ne sera toutefois possible qu'après un processus en deux étapes, la signature d'accords-cadres qui ouvriront les

programmes communautaires et celle de **mémoire d'entente spécifique** qui en arrêteront les modalités.

Ainsi, l'ambition de l'Union européenne est de mettre en œuvre les projets coopératifs du Partenariat Euro-méditerranéen en **dynamisant les échanges Sud-Nord mais aussi Nord-Sud**. Les facteurs de localisation de la recherche et de l'innovation évoluent par rapport à la vision conventionnelle des centres intégrés d'autrefois. Aujourd'hui, c'est la valeur **relationnelle** du réseau et les interrelations entre chercheurs et entreprises qui comptent, plus qu'une centralité sur un territoire donné.

III Troisièmement, la Méditerranée comme un espace numérique de progrès, d'innovation et de lutte contre la pauvreté

Le paradigme des technologies de l'information et de la communication sont des outils structurants au service de l'économie et de la société *dans son ensemble* a progressivement émergé depuis la *Déclaration du Millénaire* de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2000, jusqu'aux débats des Sommets mondiaux de la société de l'Information de Genève et de Tunis. L'engagement et le **Plan d'action pour la Société de l'information de Tunis**, approuvés en novembre 2005, offrent un cadre de référence qui propose la perspective d'une société de l'information *pour tous*, respectueuse des principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment de la liberté de d'expression et d'information.

Pour ce qui concerne la **gouvernance de l'Internet** proprement dite, le suivi de Tunis est assuré par le Forum de la Gouvernance de l'Internet que la Commission européenne appuie en coordination avec les Etats membres de l'Union et en liaison avec nos partenaires des pays émergents et en

développement. Nous préparons activement les prochaines réunions du Forum de la Gouvernance de l'Internet qui se tiendront en Inde en décembre 2008 et en Egypte en 2009.

Dans cette perspective, je voudrais mentionner la coopération nouvelle entre l'Union européenne et l'Afrique qui se matérialise par le partenariat pour les infrastructures qui inclue les télécommunications. De plus la Commission s'est engagée avec l'UIT au soutien en matière réglementaire. Enfin, elle contribue à développer le **plan d'action ARAPKE** dans le cadre du **Partenariat EU-Afrique pour la Science, la société de l'information et l'espace**, adopté au Sommet de Lisbonne en décembre 2007. L'appui à ARAPKE permettra de mettre en œuvre plusieurs projets en 2009, dont notamment une extension à toute l'Afrique du campus virtuel au sein du projet **Avicenna né dans le cadre euro-méditerranéen**, ou encore du projet **ALICT** pour le développement des professionnels des technologies de l'information et de la communication qui est proposé par l'Egypte.

CONCLUSION

En conclusion, j'aimerais avancer quelques propositions concrètes pour franchir les étapes avec succès et dynamiser le partenariat qui nous unit depuis plusieurs années.

Les mois qui suivront la Conférence Ministérielle devront être mis à profit pour organiser les travaux du **Forum de Haut Niveau** afin qu'il réponde aux attentes de tous les partenaires, sur la base des principes de la déclaration ministérielle qui sera adoptée lors de la Conférence. Un programme de travail sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs et sera soumis au Forum pour approbation.

La Commission européenne s'engage à organiser une **réunion du Forum de Haut Niveau à Bruxelles dès l'automne 2008**.

D'ici là, nous allons mettre en place un **portail interactif** afin que les acteurs puissent échanger sur les enjeux principaux des TIC et y trouver un cadre de référence et une documentation complète sur les politiques à mener.

A cela s'ajoute le renforcement de la coopération règlementaire déjà mentionné.

Au niveau de l'interconnexion des réseaux, **le programme EUMEDconnect II sera poursuivi**, y compris au niveau de la migration du réseau et de la préparation de la phase suivante.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les projets de Recherche et Développement en TIC, les activités **d'information et d'accompagnement seront poursuivies et amplifiées.**

Enfin, je voudrais rappeler que la Direction générale de la société de l'information et des médias organise avec l'appui de la prochaine Présidence française la **Conférence ICT 2008**, le plus grand événement européen pour la recherche sur les TIC, qui se tiendra à Lyon du 25 au 27 novembre 2008. Outre l'opportunité de lier des contacts avec des milliers de chercheurs européens, ce sera également l'occasion pour nous de vous présenter notre prochain Programme de Travail 2009-2010 pour la R&D, y compris dans sa dimension internationale.

Messieurs et Mesdames les Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs, je souhaite que nous ayons des débats fructueux pour la réussite de la coopération EUROMED en matière de société de l'information.

* * *